

Pétition – Objection au projet d'aménagement à haute densité de la future Impasse du Tertre

De nombreux voisins de la communauté de La Croisée ont participé à un sondage communautaire concernant le développement futur de l'impasse du Tertre. Les réponses et les réflexions au sondage sont pour la plupart négatives, mais reflètent également les solutions privilégiées. La pétition suivante vise à demander des changements de projet et d'autres consultations publiques avant de procéder à ce projet. Le rapport du sondage communautaire est disponible via [ce lien](#).



La Communauté de La Croisée

Dans le quartier La Croisée, vous retrouverez une vie communautaire et des jeunes familles où le bon voisinage et l'esprit coopératif sont au cœur des préoccupations.

Nous sommes conscients qu'un développement et une expansion communautaires plus larges sont en cours de planification et ont déjà

débutés.

Les membres de l'Association communautaire La Croisée ont récemment été informés des futures phases de développement dans le quartier. Nous comprenons que cela inclura très bientôt un projet de logements à haute densité d'environ 115 unités de logements locatifs sur une nouvelle rue appelée impasse du Tertre.



Rue Impasse du Tertre (?)

Nous, citoyens soussignés de La Croisée, nous opposons à ce projet. Nous craignons que ce développement soit en contradiction avec la vision de la vie à Gatineau et dans notre communauté pour les raisons suivantes.

1.0 Sécurité routière des piétons, stationnement et déneigement

- Le seul accès menant à ces nouveaux appartements se fera par la rue de la Croisée et non par le chemin d'Aylmer, ce qui signifie que les locataires n'entreront dans le quartier que par la rue du Golf puis la rue de la Croisée pour rejoindre leur appartement.



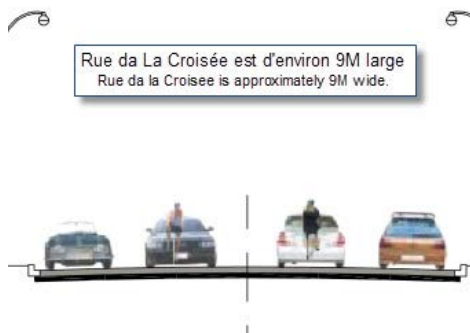
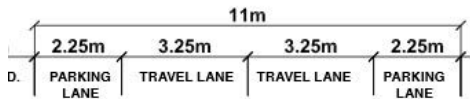
- Sans aucun trottoir, les familles sont exposées à de nombreuses voitures qui circulent dans la rue. La sécurité du «transport actif» est compromise et l'ajout de centaines de nouveaux résidents ne fera que le rendre plus dangereux.

- Des voisins de la rue de la Croisée ont été témoins de quasi-collisions frontales près de l'entrée de notre seul parc communautaire à partir d'une seule voie résultante dans un coin aveugle.

- Avec une seule voie, nous sommes obligés de céder la place aux véhicules. Les locataires temporaires auraient-ils la même courtoisie communautaire?

- Nous avons eu de nombreux problèmes de déneigement comme le démontrent les nombreuses demandes faites par les résidents chaque hiver sur la ligne 311.

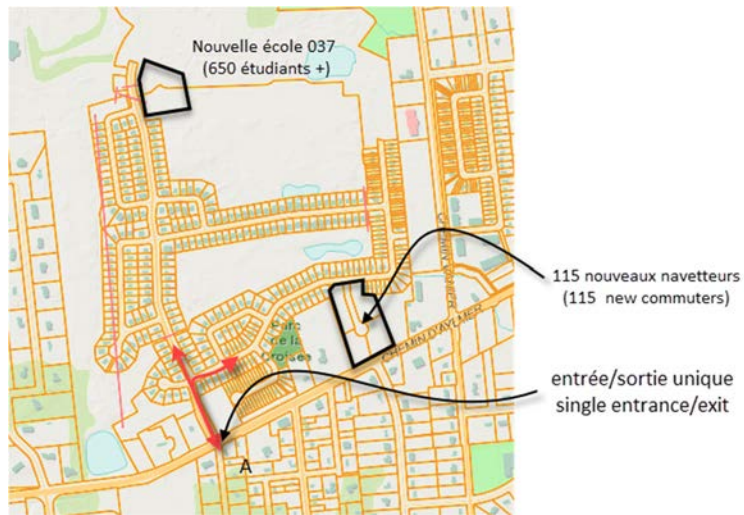
Il est important de mentionner que **la largeur de la rue de la Croisée est d'environ 9 mètres.**



- En l'absence de trottoir et de stationnement à deux côtés (voir - norme de conception de stationnement à deux côtés.), la sécurité des voisins dans le «transport actif» ou les enfants se rendant au parc est compromise et l'ajout important de nouveaux résidents ne fera que rendre la situation encore plus dangereuse pour la communauté.

- Nous croyons que vous ne pouvez pas garantir que les locataires potentiels à «deux voitures», ou leurs visiteurs, ne stationneront pas sur la rue de la Croisée.

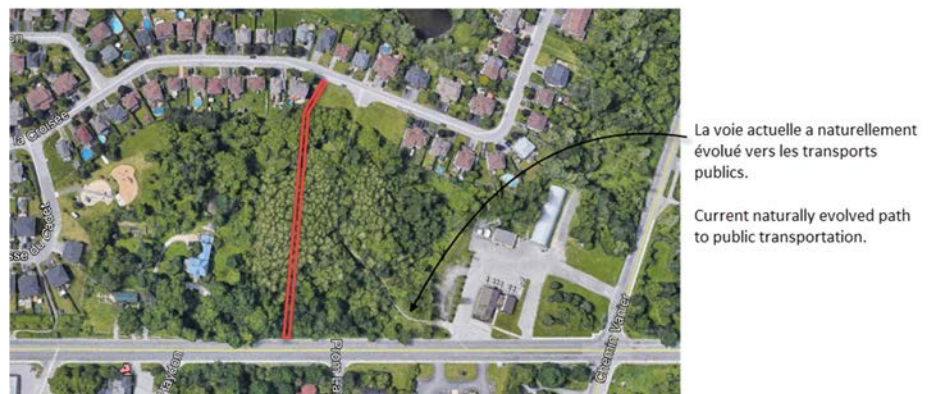
Nous sommes d'avis que la circulation au point d'entrée et de sortie unique de notre communauté deviendra de plus en plus problématique, encombrée et plus dangereuse. (Voir l'annexe 1)



La future école primaire (037) sur la rue du Golf avec potentiellement 650 élèves ainsi que les 115 nouveaux navetteurs supplémentaires sur l'impasse du Tertre représenteront une augmentation significative de la circulation et des risques pour la sécurité. Les études de circulation semblent être une réflexion après coup, au mieux, mandatées simplement pour soutenir le développement.

L'utilisation future des transports publics via l'impasse du Tertre pourrait également être compromise. Le chemin actuel des transports publics à travers la propriété sera déplacé vers l'ouest.

Un arrêt et un passage pour piétons sur le chemin d'Aylmer sont peu probables et obligeront les navetteurs à s'éloigner davantage du service de la S.T.O. allant vers l'est.



Les nouveaux locataires sur l'impasse du Tertre devront sortir par la rue de la Croisée puis rejoindre le chemin d'Aylmer. Plus ils vivront près du chemin d'Aylmer, plus loin ils devront marcher. De plus, qui exactement maintiendra ce nouveau sentier en hiver est incertain.

2.0 Un contraste significatif avec l'environnement déjà implanté

Nous sommes d'avis que l'aménagement de l'impasse du Tertre n'est pas conforme au tableau 24A du « Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) » .

Plus précisément:

- « *L'implantation des nouveaux bâtiments doit être adaptée au modèle d'implantation des bâtiments du milieu d'insertion immédiat.* »
- « *Les changements brusques de densité d'habitation doivent être évités et l'utilisation des espaces libres tels que les sentiers piétonniers et les parcs en guise d'espace tampon doit être privilégiée pour assurer la transition lors de changements de densité.* » (7-b)

La rue de la Croisée, la rue du Fanion et l'impasse du Cadet sont actuellement composées d'un mélange harmonieux de maisons individuelles, de maisons jumelées et de maisons de ville.

Par conséquent, l'harmonie de la grille de la rue serait disjointe et déséquilibrée. Bien que les résidents de la communauté soient conscients de la préférence pour la densification et des difficultés le long des principaux corridors de transport, en plaçant l'accès à ce développement uniquement par la rue de la Croisée plutôt que par le Chemin d'Aylmer, nous pouvons soutenir que les conséquences de la densification ne seront placées que sur la rue de la Croisée, et non au « bénéfice » du Chemin d'Aylmer comme prévu.

3.0 Valeur et perte pour les voisins

Nous sommes d'avis que le développement prévu sur l'impasse du Tertre entraînera une perte de valeur des propriétés existantes en raison de la perte de tranquillité de l'espace vert existant, de l'augmentation de la circulation, de la diminution de l'accès aux transports en commun et de la perte de sécurité pour la communauté.

Solutions proposées :

Pour les raisons énumérées ci-dessus, les résidents de la communauté La Croisée ont également proposé des solutions au projet de développement prévu sur l'impasse du Tertre, par exemple :

- Procéder à d'autres consultations publiques honnêtes et ouvertes concernant ce projet
- Réduire le nombre d'unités qui seront construites
- Conserver plus d'espaces verts
- Autoriser la construction de maisons jumelées ou de maisons de ville
- Améliorer la sécurité du "transport actif" dans la rue de la Croisée
- Faire en sorte que la densification soit directement accessible par les principaux corridors de transport.

Conclusion

Nous espérons que la Ville de Gatineau entend nos préoccupations et remplit la nouvelle «Déclaration de mission» qui est «fortement engagée auprès de sa population, Gatineau s'implique de façon proactive pour améliorer la vie de ses citoyens, en mettant l'accent sur la collaboration avec les acteurs locaux et sur un dialogue ouvert et constant avec ses citoyens, car elle reconnaît que la ville leur appartient» .

Nous espérons que cela pourra être inclus dans le cadre des parties prenantes. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous trouverons un terrain d'entente et de meilleurs résultats pour tous.

Annexe 1 - Analyse d'impact sur la circulation

Nous croyons que le développement de l'impasse du Tertre va créer **une augmentation de 40%** des passages quotidiens sur la rue de la Croisée pour atteindre environ 1500 passages par jour (voir le tableau ci-dessous, sous Analyse).

Données démographiques

Nombre d'adresse sur rue de la croisée :	124
Nombre d'adresse sur rue du Fanion :	14
Nombre d'adresse sur Impasse du Cadet :	32
Sous-Total :	170

Sour

ce : Atlas de Gatineau

Nouveau développement prévu sur Impasse du Tertre :	110 nouvelles adresses
Nouveau Total :	280

Source : Ritchcraft (nov 2020)

Données de transport

Moyenne de véhicules par personne en âge de conduire au QC (2019): 1,06

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1167632/vehicules-circulation-quebec-saaq-voitures-camions-transport-chiffres-accidents>

Moyenne de véhicules par ménage : 2,5

http://www.ncr-trans-rcn.ca/wp-content/uploads/2013/04/ODTravelsurvey_Brochure_fr.pdf

Déplacement quotidien moyen par ménage Outaouais (2011) : 5,7

http://www.ncr-trans-rcn.ca/wp-content/uploads/2013/04/ODTravelsurvey_Brochure_fr.pdf

Analyse

Nombre de véhicules actuels domiciliés dans les secteurs de la rue de la Croisée, rue du Fanion et Impasse du Cadet	2,5x170	425
Nombre de véhicules projetés domiciliés dans les secteurs de la rue de la Croisée, rue du Fanion, Impasse du Cadet et Impasse du Tertre	2,5x280	700 (hausse de 40%)
Nombre de passages quotidiens actuels par la rue de la Croisée	5,7x170	969
- Nb actuel de passages à l'heure entre 7h à 19h	969/12	81
Nb projetés de passages quotidiens par rue de la Croisée	5,7x280	1596 (hausse de 40%)
- Nb de passages projetés à l'heure entre 7h à 19h	1767/12	133